



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE PARIS



Paris le, 25 avril 2016

Les Présidents de club du département de PARIS

Objet : Championnats départementaux carabine 300m 2015-2016

ATTENTION : Date limite d'envoi le 15 mai 2016

Madame, Monsieur le Président,

Les championnats départementaux, cités en titre, seront organisés par le C.D.T.P. le **04 Juin 2016**, au centre sportif situé à l'adresse suivante :

**TNV (Tir National de Versailles)
2 Route de Saint-Cyr
78000 VERSAILLES**

Les règles qui seront appliquées aux disciplines et catégories seront celles du R.G.S.

Par conséquent, tout tireur qui participera à cette compétition, dans une ou plusieurs disciplines, devra obligatoirement respecter toutes les règles en vigueur pour la saison sportive en cours.

Pour mémoire, vous trouverez, ci-dessous, quelques extraits des règles du R.G.S., tels que :

PARTICIPATION :

1) Ne pourront participer à cette compétition du R.G.S. que les tireurs :

* En possession de la licence F.F.Tir de la saison concernée portant validation :

- du médecin attestant de l'aptitude au tir sportif,

- du Président du club certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de

la personne exerçant l'autorité parentale,

* Régulièrement inscrits à la compétition concernée, **leur club ayant acquitté** les droits afférents à celle-ci.

2) La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

3) Chaque discipline comportera un tir complet, conforme aux règlements internationaux (règlements I.S.S.F.), dans les catégories mentionnées dans le R.G.S..

4) Chaque discipline aura un classement par équipe de club, pour chaque catégorie faisant l'objet d'un classement individuel (voir les tableaux du R.G.S.)

5) A la fin de chaque épreuve, les tireurs pourront regarder leurs cartons et vérifier la transcription des points sur ces derniers ainsi que sur la fiche de contrôle.

6) La participation à toute compétition autre que les échelons officiels du R.G.S. ne saurait être prise en compte comme tir de remplacement.

7) L'autocontrôle pourra être obligatoire.

Les règlements 2015 sont appliqués avec les précisions suivantes :

- 60 BC : pas de chaussures de tir ni de pantalon de tir

- Temps de tir sur cibles papier : 60 BC : 15 mn + 1h 15 (1 balle par carton) ; 3 x 40 : 15 mn + 3h 15 (2 balles par carton), 3 x 20 : 15 mn + 2 h (2 balles par carton)

- carabine 60 BC : comptage des points en dixièmes

Les championnats départementaux feront également l'objet des règles suivantes :

CONDITIONS D'ACCÈS :

La compétition sera ouverte à tous les tireurs licenciés dans une société adhérente au C.D.T.P. et à jour de sa cotisation annuelle.

Les tireurs licenciés dans une société d'un autre département pourront participer aux championnats départementaux, mais ils ne pourront figurer qu'en H.C. (Hors-Classement) dans le palmarès.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT :

Les engagements des tireurs devront être effectués sur des fiches identiques aux modèles ci-joints, **correctement renseignés et ne pas comporter d'omission.**

PRIX DES ENGAGEMENTS :

Le prix des engagements par tireur et par discipline sera le suivant :

CLUB A JOUR DE SA COTISATION ANNUELLE ET CLUB D'UN AUTRE DÉPARTEMENT

INDIVIDUEL : engagement prévu par le TNV **Tout tireur qui s'engage provoque des frais incompressibles.**

ÉQUIPES : 20 Euro **Par conséquent, en cas d'absence les frais d'engagement ne seront pas remboursés**

La fiche récapitulative d'inscription club devra être correctement renseignée.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Les fiches d'inscription : individuelle, équipes de club et récapitulative de club, **accompagnées du chèque du club correspondant au montant total des engagements individuels et équipes, libellé à l'ordre du C.D.T.P.,** devront être expédiées à

M. MÉCHIN Charles
66 rue de l'Égalité Apt 2305
92130 ISSY-les-Moulineaux
ou charles.mechin@laposte.net

avant le : 15 mai 2016 à 12 Heures (le cachet de la poste faisant foi).

Seuls les envois complets seront pris en considération.

Après la date limite d'inscription, les tireurs non inscrits devront se présenter sur le lieu de la compétition, 1 heure avant le début de la série désirée, pour pouvoir s'inscrire dans la mesure où il restera des places disponibles.

PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera établi en fonction des engagements reçus au TNV.

En outre, le C.D.T.P. se réserve le droit d'y apporter les modifications jugées utiles dans le cadre de l'organisation technique de la compétition, y compris par ajout ou retrait d'une série.

CLASSEMENT :

Le titre de **CHAMPION DE PARIS** individuel et par équipe sera décerné dans chaque catégorie et chaque discipline.

RÉCOMPENSES :

La remise des médailles sera effectuée lors de l'AG du CDTP à une date définie ultérieurement.

CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL INDIVIDUEL :

Des médailles OR, ARGENT et BRONZE, seront remises aux trois premiers dans chaque catégorie et chaque discipline.

CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPE :

Des plaquettes seront remises aux trois premières équipes dans chaque catégorie et chaque discipline.

NOTA : Attention aux éventuels contrôles antidopage

CHAMPIONNATS Inter-DÉPARTEMENTAUX Carabine 300m 2015-2016
Le 04 Juin 2016 au stand de tir de Versailles (TNV)
2 route de Saint-Cyr
78000 VERSAILLES

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

LICENCE N° ASSO N° 1 0 7 5

CLUB LIGUE

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE CATEGORIE D'AGE SEXE (M ou F)

Adresse du concurrent

Code Postal Ville

Tél Dom. Tél Bur.

(1) Cas Particuliers : Etranger Handicapé

Epreuves	Attestation Contrôle Tir (2)	Catégorie de Surclassement	Séries (3)	
			1er Choix	2e Choix
300 Carabine 60 BC 300m				
301 Carabine 3x20 standard 300m				
302 Carabine 3x20 arme sport ou libre 300m				
303 Carabine 3x40 300m				

TOUTE ERREUR OU OMISSION ENTRAÎNERA LA NULLITÉ DE LA FICHE

(1) Cochez la case correspondante

(2) Précisez si vous demandez une attestation de contrôle de tir

(3) Inscrivez un numéro de série pour chaque choix (en cas de manque de place dans la série choisie et sans précision de 2^{ème} choix, vous serez inscrit dans n'importe quelle série où il y aura de la place)

En cas de force majeure, précisez vos obligations

CHAMPIONNATS Inter-DÉPARTEMENTAUX Carabine 300m 2015-2016
Le 04 Juin 2016 au stand de tir de Versailles (TNV)
2 route de Saint-Cyr
78000 VERSAILLES

FICHE D'INSCRIPTION DES ÉQUIPES

ASSO N°

1	0	7	5			
---	---	---	---	--	--	--

 NOM

--

ATTENTION LES ÉQUIPES NE PEUVENT ÊTRE CONSTITUÉES QUE DE TIREURS OU TIREUSES APPARTENANT A LA MÊME CATÉGORIE. IL N'EST PAS POSSIBLE DE SURCLASSER UN(E) ÉQUIPIER(E) AFIN DE CONSTITUER UNE ÉQUIPE

Épreuve n°	Nom	Catégorie
ÉQUIPIERS		
1 Nom	Prénom	N° Licence
2 Nom	Prénom	N° Licence
3 Nom	Prénom	N° Licence

Épreuve n°	Nom	Catégorie
ÉQUIPIERS		
1 Nom	Prénom	N° Licence
2 Nom	Prénom	N° Licence
3 Nom	Prénom	N° Licence

Épreuve n°	Nom	Catégorie
ÉQUIPIERS		
1 Nom	Prénom	N° Licence
2 Nom	Prénom	N° Licence
3 Nom	Prénom	N° Licence

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE PARIS
28 rue Lamartine
75009 PARIS

CHAMPIONNATS Inter-DÉPARTEMENTAUX Carabine 300m 2015-2016
Le 04 Juin 2016 au stand de tir de Versailles (TNV)
2 route de Saint-Cyr
78000 VERSAILLES

FICHE D'INSCRIPTION RÉCAPITULATIVE

ASSOCIATION N° : 10 75 ...

NOM :

RESPONSABLE :

Nom :

Prénom :

Adresse : N° :

Rue :

Code Postal :

Ville :

Téléphone : Dom :

Bureau :

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS :

Nbre x YY Euro = Euro

ENGAGEMENTS ÉQUIPES :

Nbre x 20 Euro = Euro

TOTAL = Euro

Ci-joint, un chèque d'un montant de : Euro libellé à l'ordre du C.D.T.P. , représentant la totalité des engagements individuels et équipes du club.

DATE :

Signature du responsable

A expédier à :

M. MÉCHIN Charles

66 rue de l'Égalité Apt 2305

92130 ISSY-les-Moulineaux

ou charles.mechin@laposte.net